

[Type here]

 Ref. Ares(2019)6269575 - 10/10/2019

EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES



The Director-General

Brussels
MARE/JA

Mr E. Brouckaert
NWWAC Chairman
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Ireland
nwwac@bim.ie

Objet: Demande de mise en place d'un groupe de travail CIEM visant à rechercher les impacts des activités sismiques sur les stocks halieutiques dans les eaux occidentales septentrionales

Cher M. Brouckaert,

Merci pour votre recommandation du 16 septembre 2019.

Permettez-moi de vous informer que l'accord de subvention que la Commission a signé avec le CIEM pour 2019 a trois produits consultatifs récurrents : la provision d'avis sur les stocks uniques sur les possibilités de pêche pour les pêcheries commerciales et le cas échéant les pêcheries récréatives, la production de scénarios de capture pour la pêche mixte et la production de vues d'ensemble de la pêche et de l'écosystème pour les régions de l'Atlantique nord-est. Outre ces documents consultatifs, le CIEM peut être consulté, à titre non-récurrent, sur certaines demandes d'avis ou d'information provenant de la Commission. Ces demandes non-récurrentes sont évaluées financièrement par le CIEM et payées à partir d'un budget associé spécifique, en fonction des calculs du CIEM.

Dans le cadre de l'accord de subvention actuel référencé ci-dessus, votre demande concernant la mise en place d'un groupe de travail sur les activités sismiques ne peut être traitée qu'à titre de demande non-récurrente. Le CIEM évaluera les ressources en interne et décidera indépendamment si un atelier spécifique serait nécessaire pour répondre à la demande de la Commission. D'ordinaire, le CIEM n'organise des groupes de travail de ce type que pour la production d'avis pour des stocks uniques.

Dans ce contexte, la demande du CC EOS visant à mettre en place un groupe de travail CIEM sur les activités sismiques n'est pas suffisamment spécifique et devrait inclure des produits devant être obtenus de la mise en place de ce groupe. Ceci permettrait à la Commission de poursuivre avec une demande non-récurrente au CIEM. En outre, le choix revient au CIEM d'organiser des ateliers spécifiques, en fonction du type d'informations demandées et de leur complexité, si elles sont nécessaires à la provision de la réponse à la demande de la

Commission. Dans tous les cas, ces ateliers seraient organisés aux fins spécifiques de répondre à une demande et non de poursuivre une analyse à long terme.

Permettez-moi de remercier le CC EOS pour sa coopération et ses contributions constructives. Si vous avez d'autres questions suite à cette réponse, je vous invite à contacter Mme Pascale Colson, la coordinatrice des conseils consultatifs (pascale.colson@ec.europa.eu; +32 2 29 56273).

Cordialement,



Bernhard FRIESS
Acting Director-General